L'UA ne reconnaît pas Ondinga comme président du Kenya

PANA, 02 février 2018 Addis-Abeba, Ethiopie - L'Union africaine (UA) a rejeté "l'investiture" du chef de l'opposition kényane, Raila Odinga, comme "président" de ce pays d'Afrique de l'Est. [Photo : Le président de la Commission de l' Moussa Faki Mahamat.]

Le président de la Commission de l'Union africaine (CUA), Moussa Faki Mahamat, a déclaré que l'UA rejetait tout acte visant à porter atteinte à l'ordre constitutionnel et au respect de l'Etat de droit au Kenya, notant avec préoccupation l'organisation par la coalition de l'opposition, la National Super Alliance (NASA), d'une cérémonie au cours de laquelle M. Ondinga s'est investi lui-même "président du peuple". L'organe de presse de l'UA cite ce vendredi M. Mahamat qui a invité toutes les parties concernées à s'abstenir de telles initiatives qui mettent également en danger la stabilité politique du Kenya. Il a invité tous les acteurs concernés à agir dans le strict respect de la Constitution du Kenya et des autres textes pertinents. Le communiqué de l'UA indique que M. Mahamat "suit ©troitement l'évolution de la situation politique au Kenya". Il ajoute que le président de la Commission rappelle que la Mission d'observation électorale de l'Union africaine, conduite par l'ex-président sud-africain Thabo Mbeki, a suivi la reprise des élections dont les résultats ont été validés par la Cour constitutionnelle kényane. "Dans ce contexte et conformément aux instruments pertinents, notamment la Charte africaine sur la démocratie, les élections et la gouvernance, l'Union africaine rejette toutes les initiatives qui compromettent l'ordre constitutionnel et l'Etat de droit", a souligné M. Mahamat. Il a invit© les Kényans Ã poursuivre sérieusement sur la voie du respect de l'Etat de droit et de la consolidation de leurs institutions démocratiques et à éviter toute initiative qui pourrait saper la stabilité de leur pays et son développement économique et social. Il a exprimé la disposition de l'Union africaine à aider à apaiser les tensions actuelles sur la base du principe fondamental du respect de l'ordre constitutionnel et du respect de l'Etat de droit.

Â

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});

http://www.arib.info Propulsé par Joomla! Généré: 26 April, 2024, 23:44